

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_173 - Interpellation Patrick Simonin et consorts - Sortie de route pour les courses sportives populaires ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 20 décembre 2022, point 2.2 de l'ordre du jour

Texte déposé

Cyclistes ou pédestres, les courses sportives populaires sont nombreuses dans le Canton de Vaud. Avec leur ancrage local et leurs prix attractifs (bien souvent gratuites pour les enfants) elles sont une promotion formidable à la pratique d'une activité physique pour petits et grands.

Si leur organisation en ville peut se faire avec un engagement conséquent des forces publiques, un engagement bénévole considérable est nécessaire dans les bourgs et villages. On parle ici souvent d'une centaine de personnes pour des courses entre 500 et 1000 participants.

L'organisation de ces manifestations fait l'objet de plus en plus de contraintes tant sanitaires que sécuritaires. Si leur déroulement, dans certains cas, sur la voie publique le justifie, la proportion de ces nouvelles mesures grève non seulement le moral des organisateurs bénévoles, mais également le budget (et donc le bénéfice) de ces courses. Rappelons ici que, dans la plupart du temps, elles sont organisées par des amicales ou clubs intergénérationnels qui oeuvrent à la promotion de leur activité physique auprès d'un large public.

Le soutien, unanimement rapporté, du préposé à la cellule cantonale « manifestations » ne suffit pas à aider les comités dans la résolution de nouvelles mesures incessantes. Conséquences, rien qu'en 2022, la majorité des girons cyclistes ont été annulés, comme trois courses du Trophée lausannois (course à pied) et une des Galops du terroir.

Un Dispositif Medico-Sanitaire (DMS) peut exiger jusqu'à 8 personnes (1 professionnel et 7 samaritains) pour une course de 500 personnes sur la place de fête. Ceci n'est pas sans conséquences financière alors que, en cas d'incident sur le parcours, ils feront en règle générale appel aux services d'urgences ordinaires. D'autre part les tarifs paraissent fluctuer en fonction de l'abondance des demandes et, pour les organisateurs, env. 10 à 15% sont à prévoir au budget pour un DMS.

Au niveau sécuritaire, l'introduction d'une formation obligatoire pour les plantons sur des routes cantonales renforce la difficulté de recruter des bénévoles pour cette fonction. D'autant que les informations ont été lacunaires, contradictoires (durée et tarif) et les possibilités d'inscriptions tardives, y

compris pour 2023. D'autre part, en cas d'une insuffisance de personnes formées et/ou de désistements, le recours à des pompiers (si la possibilité existe) sera payante, nouvelle intervention négative dans le budget de ces courses sportives populaires.

Le sentiment de ces organisations est que le Canton de Vaud est toujours un bon élève pour appliquer au-delà du bon sens toute législation, directive ou règlement. Même des organisations de plus grande ampleur sont confrontées à cette complexité dans les exigences sanitaires et sécuritaires. Ce sentiment prévaut aussi pour un grand nombre de demandes via le portail POCAMA, et également de la part de communes.

Fondé sur ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient des difficultés rencontrées par de telles organisations ?
2. Quels sont les commentaires du Conseil d'Etat aux nombreuses annulations de manifestations sportives populaires en 2022 ? Ceci en regard de sa politique développée pour une large pratique des activités physiques dans le Canton de Vaud.
3. L'application de ces nouvelles mesures est-elle due à une recrudescence d'incidents sur ces manifestations ?
4. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il venir en aide à ces organisations bénévoles ? Par exemple en mettant en place des règles de proportionnalité raisonnable pour les dispositifs de ces événements.

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Cloé Pointet	V'L
Blaise Vionnet	V'L
Aliette Rey-Marion	UDC
Sergei Aschwanden	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Fabrice Tanner	UDC
Carole Dubois	PLR
Laurence Bassin	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR

Signataire	Parti
Jean-Marc Udriot	PLR
Nicolas Suter	PLR
Nicole Rapin	PLR
Marion Wahlen	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Denis Dumartheray	UDC
Regula Zellweger	PLR
Olivier Petermann	PLR
Sébastien Cala	SOC
Cédric Roten	SOC
Monique Hofstetter	PLR
Loïc Bardet	PLR
Kilian Duggan	VER
Jacques-André Haury	V'L
Patricia Spack Isenrich	SOC
John Desmeules	PLR
Jean-Franco Paillard	PLR
Marc Morandi	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Grégory Bovay	PLR
Gérard Mojon	PLR
Philippe Germain	PLR
Michael Wyssa	PLR
Théophile Schenker	VER
Sébastien Humbert	V'L
Guy Gaudard	PLR
Sylvain Freymond	UDC
Jean-Rémy Chevalley	PLR

Signataire	Parti
Anne-Lise Rime	PLR
Nicolas Bolay	UDC

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Château%206++Lausanne+Suisse)](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).

Horaires de fin d'année

Le Secrétariat général du Grand Conseil sera fermé du vendredi 23 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.